



ARRETE N° 0378 /MFB/DGMP du 20 MAI 2025 portant nomination
de Responsables de Cellules de passation des marchés publics

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

- Vu la Constitution ;
 - Vu la loi n°95-695 du 07 septembre 1995 portant Code de la Fonction Militaire ;
 - Vu la loi n°2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique et ses textes d'application ;
 - Vu l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2028 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
 - Vu l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics ;
 - Vu l'ordonnance n°2025-32 du 15 janvier 2025 déterminant les attributions, l'organisation, la composition et le fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique ;
 - Vu le décret n°2019-222 du 13 mars 2019 portant modalités de mise en œuvre des contrôles financiers et budgétaires des Institutions, des Administrations publiques, des Etablissements Publics Nationaux et des Collectivités Territoriales ;
 - Vu le décret n°2021-873 du 15 décembre 2021 portant attributions, composition et fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics, tel que modifié par le décret n°2025-167 du 12 mars 2025 ;
 - Vu le décret n°2022-305 du 04 mai 2022 portant Code de déontologie des acteurs de la commande publique ;
 - Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef de Gouvernement ;
 - Vu le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
 - Vu le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
 - Vu le décret n°2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget, tel que modifié par le décret n° 2025-85 du 12 février 2025 ;
- Considérant les nécessités de service ;

ARRETE



Article 1

Sont nommés dans les fonctions de Responsable de Cellule de passation des marchés publics :

- **Au Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières**

Monsieur TRAORE Dotémé, matricule 286103 Z, précédemment Responsable des Cellules de passation des marchés publics du Ministère de la Communication et du Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation.

- **Au Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration**

Monsieur KOUADIO Koffi René, matricule 337995 R, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement.

- **Au Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement**

Monsieur DERE Pierre Roland, matricule 331277 A, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

- **Au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme**

Madame NOHON Prisca Mélaine épouse TOH, matricule 320037 W, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère de la Culture et de la Francophonie.

- **Au Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie**

Madame AKOSSIA Faka Alice, matricule 365591 Y, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère du Tourisme et des Loisirs.

- **Au Ministère des Finances et du Budget**

Monsieur TRAORE Drissa, matricule 365794 B, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère de l'Equipeement et de l'Entretien Routier.

- **Au Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme**

Monsieur ADAI Noumoa Landry Roger, matricule 306915S, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières.

- **Au Ministère de l'Equipeement et de l'Entretien Routier**

Monsieur ABDOULAYE Karim N'gnangoran, matricule 282251 G, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques.



- **Au Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique**

Monsieur GOGBE Célestin, matricule 290 635 D, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics de l'ex-Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte Contre la Corruption.

- **Au Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité**

Monsieur SYLLA Omar, matricule 239837 Y, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.

- **Au Ministère des Ressources Animales et Halieutiques**

Madame OUATTARA née KOUAO N'Zore Adja Alphonsine, matricule 366245 M, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.

- **Au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation**

Monsieur KONE Karnon, matricule 308699 U, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

- **Au Ministère de la Communication**

Madame OUATTARA Awa épouse DEZAI, matricule 319933 Y, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique.

- **Au Ministère du Tourisme et des Loisirs**

Monsieur LOUKOU Kouakou Daniel, matricule 343470 L, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme.

- **Au Ministère du Commerce et de l'Industrie**

Monsieur MEA Marcellin Eugène, matricule 319501 G, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie.

- **Au Ministère des Eaux et Forêts**

Monsieur GOLY Anderson, matricule 345640 Y, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

- **Au Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale**

Monsieur TIA Oulai Anderson, matricule 365645 M, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de Vie, chargé des Sports et du Cadre de Vie.



- **Au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant**

Monsieur KONE Mamadi, matricule 266127 T, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère des Finances et du Budget.

- **Au Ministère de la Culture et de la Francophonie**

Monsieur SILUE Mamadou, matricule 372446 D, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

- **Au Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de Vie, chargé des Sports et du Cadre de Vie**

Monsieur ATTE Kouadio Abel Alix, matricule 337992 N, précédemment Responsable de la Cellule de passation des marchés publics du Ministère des Eaux et Forêts.

Article 2 :

Les Responsables des Cellules de passation des marchés publics du Ministère d'Etat, Ministère de la Défense, du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité et du Ministère Délégué auprès du Ministre des Transports, chargé des Affaires Maritimes sont maintenus dans leurs fonctions respectives pour une période de trois (3) années, renouvelable une fois, en raison de l'exigence de l'appartenance à leurs Corps statutaires pour leurs postes respectifs.

Article 3 :

Les Responsables des Cellules de passation des marchés publics du Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques, du Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté, du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, qui ne totalisent pas encore trois (3) années à leurs postes respectifs, sont maintenus dans leurs fonctions.

Article 4 :

Les Responsables de Cellules de Passation des marchés publics ont rang de Sous-directeur d'Administration centrale.

Article 5 :

Les intéressés ont droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Article 6 :

Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.



